




Rapport annuel 2004







Rapport à l'Assemblée  
Générale Ordinaire des  
Associés du 11 mai 2005

# A notre Président



Le Conseil d'Administration était en réunion, ce lundi 21 février 2005, quand l'information lui a été transmise : Guy Mathot venait de décéder. La séance a été aussitôt levée.

Comme s'il s'agissait d'**observer une pause** dans la vie de Socofe avant de **continuer à construire** malgré son absence.

## *Observer une pause ?*

Comment eût-il pu en être autrement ?

Guy Mathot fut l'initiateur de Socofe. Il en a assuré la présidence depuis sa création en juin 1990. En quinze ans, il y a déployé toutes ses qualités d'être humain et de gestionnaire public. Et il a été l'initiateur et le concepteur de toutes ces opérations qui sont devenues autant d'étapes marquantes de la vie de Socofe.

Dès le départ, à la fin des années 80, Guy Mathot avait compris que le secteur public wallon de production d'électricité ne vivrait que s'il dépassait ses étroites frontières liégeoises. Il fallait faire preuve d'un grand talent pour fédérer les intérêts publics wallons en matière d'énergie. En effet, à une époque où la "guerre des bassins" battait son plein, le défi était un peu fou d'associer ainsi Liégeois et Hennuyers au sein d'un holding énergétique public; Guy Mathot l'a réussi grâce à ses talents de négociateur et de rassembleur.

Guy avait dû ensuite faire preuve de la même persévérance pour mener à bien la croissance énergétique et énergétique de ce holding public. Visionnaire, il avait compris très tôt la nécessité de fédérer et consolider les positions également dans le gaz naturel. Homme de dossier et habile manœuvrier, il a mené à bien la création de Socogaz avec la Société Nationale d'Investissement. Si bien qu'à la privatisation de celle-ci, Socofe, via Publigaz, a pu préserver les intérêts publics jusqu'à détenir aujourd'hui 31,25 % des parts en Fluxys et Distrigaz, les deux piliers économiques du gaz naturel en Belgique. La même philosophie et les mêmes moyens ont permis à Socofe de s'ancrer significativement en Elia, la société gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique.

Au-delà de ce pôle énergétique public renforcé, Guy Mathot a présidé à la diversification de Socofe. D'une part, en participant à l'ouverture du capital de la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) aux côtés d'Auxipar et de Dexia. D'autre part, en prenant des intérêts en Ecotech, le pôle de la Société Régionale d'Investissement de Wallonie spécialisé dans les métiers de l'environnement et des énergies renouvelables.

Toujours à l'initiative de Guy Mathot, le capital de Socofe a été élargi et ouvert aux partenaires partageant ses objectifs de développement, le groupe Arco en étant l'exemple par excellence. Il s'agissait d'une étape de plus pour asseoir une Socofe qui développait de nouvelles grandes ambitions.

### **Continuer à construire ?**

Guy Mathot a ainsi posé les assises d'une société forte et promise à un beau développement. Les fondations sont là. Il nous laisse en héritage le devoir de continuer à consolider et à développer Socofe. Il nous encourage à toujours garder à l'esprit la défense des intérêts qui lui tenaient tant à cœur : ceux du secteur public, synonyme, à ses yeux et aux nôtres, d'intérêt public et ceux de la Wallonie, simplement parce qu'elle est notre région.

Ce sera certainement plus difficile sans Guy. Son talent pour concilier les avis même les plus divergents et sa capacité à surmonter les difficultés vont nous manquer. Mais nous continuerons à aller de l'avant. Il y a au moins une excellente raison à cela : lui-même n'aurait guère supporté la perspective d'un coup d'arrêt et encore moins d'en être le responsable.

Il nous reste d'être à la hauteur de son héritage...

Le Conseil d'Administration



# Présentation de Socofe

## 1 DOMAINE D'ACTIVITÉS

SOCOFE est une société anonyme.

SOCOFE est un holding financier à caractère régional qui a pour vocation d'investir dans les domaines d'activités qui intéressent le service aux collectivités publiques et plus particulièrement dans les secteurs suivants :

- l'énergie, y compris la récupération et la valorisation d'énergies
- l'environnement et les déchets
- l'eau
- les technologies de l'information.

## 2 ACTIONNARIAT

La société dispose d'un capital, entièrement libéré, de **114.703.000 €**.

Ses actionnaires se répartissent comme suit :

	Nombre de parts	Capital en €	% du capital
HCE	1.303	325.750	0.28 %
CHF	59.005	14.751.250	12.86 %
SOCOLIE	135.004	33.751.000	29.42 %
SLF PARTICIPATIONS	121.000	30.250.000	26.37 %
ALE	11.000	2.750.000	2.39 %
ALG	20.000	5.000.000	4.36 %
AIE	500	125.000	0.11 %
AIEG	6.000	1.500.000	1.31 %
AIESH	2.000	500.000	0.44 %
MEUSINVEST	13.000	3.250.000	2.83 %
ETHIAS	20.000	5.000.000	4.36 %
DEXIA	20.000	5.000.000	4.36 %
P&V	20.000	5.000.000	4.36 %
AUXIPAR	10.000	2.500.000	2.18 %
SRIW	20.000	5.000.000	4.36 %
<b>TOTAL</b>	<b>458.812</b>	<b>114.703.000</b>	<b>100 %</b>

### 3 LES ORGANES DE GESTION

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### PRÉSIDENT :

G. MATHOT<sup>†</sup> (jusqu'au 21.02.05)

##### ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ :

C. GREGOIRE

##### ADMINISTRATEURS :

M. BAYENET - O. CHASTEL - M. DEBOIS - M. DECONINCK - S. DECRAENE (depuis le 09.02.04) - J-C. DEHOVRE - D. DRION - C. DURIEUX - J-F. ESCARMELLE - A. GILLES - P. LALLEMAND - A. LIENARD - J-C. MARCOURT - J. PIETTE - G. PIRE - C. PIRET (jusqu'au 09.02.04) - R. SOBRY - J. SEQUARIS - C. TELLINGS - S. TODARO - G. VAN BOUCHAUTE

##### EXPERT PERMANENT :

D. DONFUT

##### PERSONNE INVITÉE :

M. MOTTARD, en qualité de Président de HCE

##### SECRÉTAIRE :

J. JASSON

#### COMITÉ STRATÉGIQUE

M. DEBOIS - J-C. DEHOVRE - D. DONFUT - C. DURIEUX - C. GREGOIRE - J-C. MARCOURT - G. MATHOT<sup>†</sup> - G. PIRE - J. SEQUARIS

#### COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

J-C. DEHOVRE - D. DONFUT - P. LALLEMAND - G. MATHOT<sup>†</sup> - G. PIRE - J. SEQUARIS

#### COMITÉ D'AUDIT

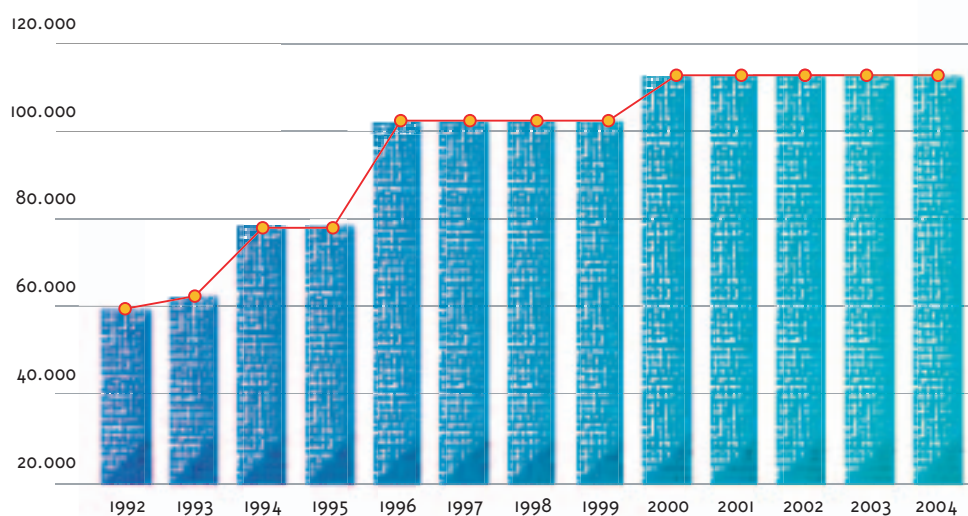
O. CHASTEL - J-F. ESCARMELLE - P. LALLEMAND - A. LIENARD - G. MATHOT<sup>†</sup>



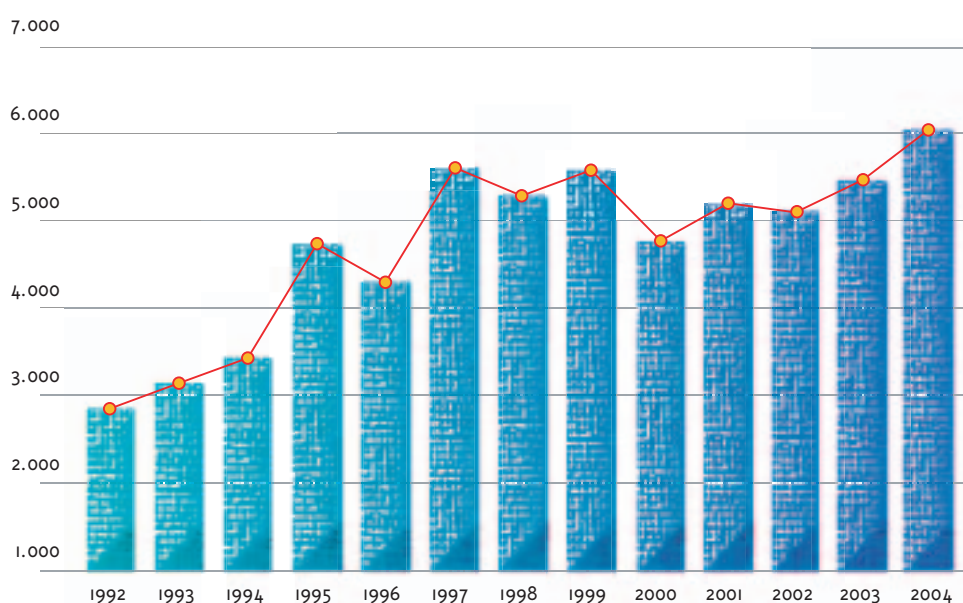
# Présentation de Socofe

## 4 DONNÉES FINANCIÈRES

En €	Capital souscrit
1992	48.773.299
1993	52.615.649
1994	71.502.036
1995	71.502.036
1996	101.946.460
1997	101.946.460
1998	101.946.460
1999	101.946.460
2000	114.703.000
2001	114.703.000
2002	114.703.000
2003	114.703.000
2004	114.703.000

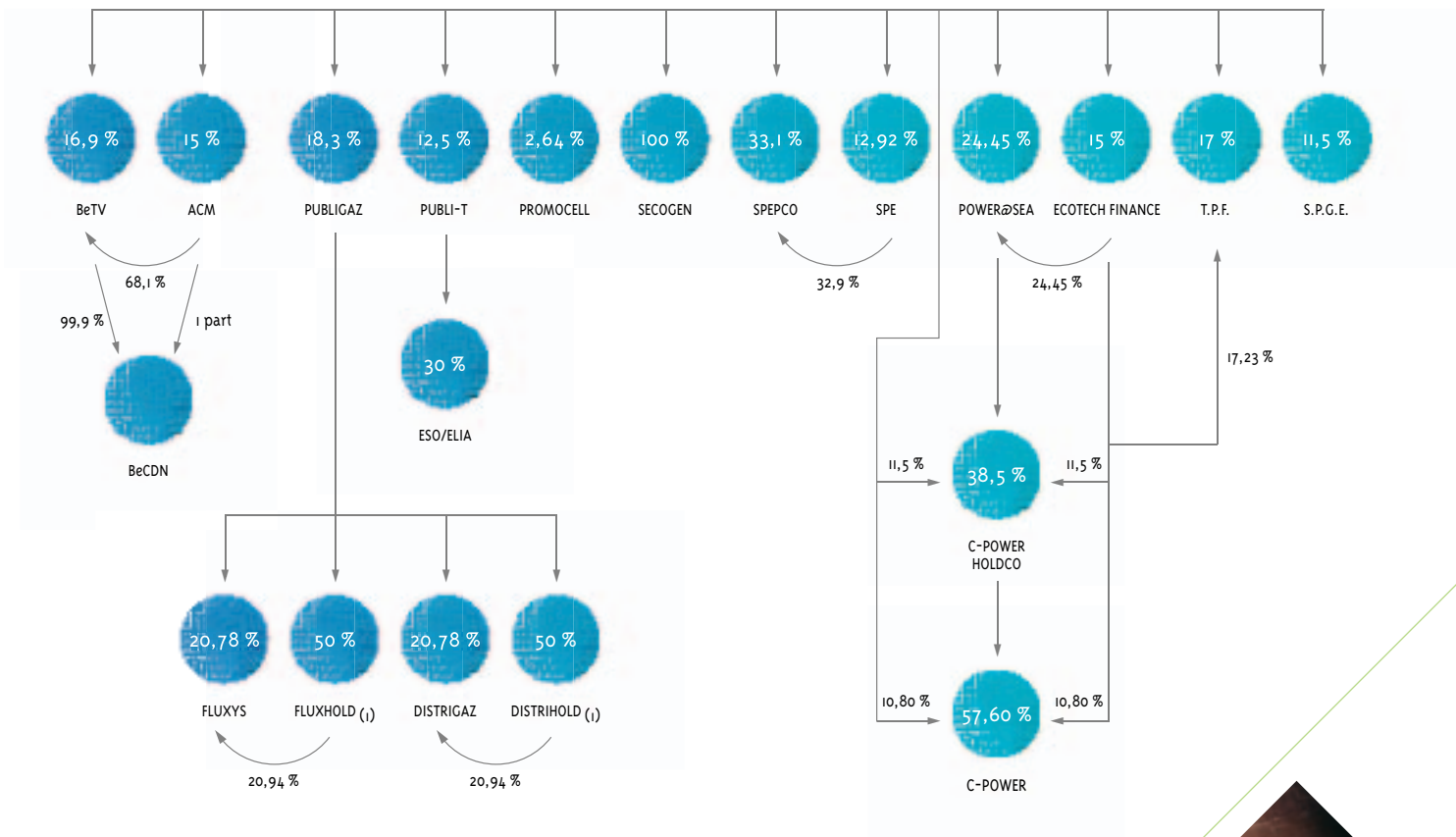


En €	Bénéfice distribué
1992	2.802.336
1993	3.164.251
1994	3.478.615
1995	4.647.334
1996	4.243.258
1997	5.673.553
1998	5.271.933
1999	5.634.401
2000	4.665.380,25
2001	5.161.635
2002	5.046.932
2003	5.448.392,50
2004	6.021.907,50





Les participations de SOCOFE au 31.12.04 :



(1) Disparition des holdings intermédiaires le 27 avril 2005 avec effet rétroactif le 01 janvier 2005.





# Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation, conformément au code des sociétés, le rapport annuel de l'exercice 2004, ainsi que les comptes annuels, clôturés au 31 décembre 2004.

Le résultat de l'exercice sous revue est en progression sensible suite aux excellents résultats enregistrés par PUBLIGAZ; les dividendes perçus de SPE, PUBLIGAZ et PUBLI-T constituent toujours les trois sources majeures du résultat de SOCOFE.

Il est à souligner qu'au cours de l'exercice et dans le cadre des principes retenus en matière d'optimisation fiscale, SOCOFE a consolidé son endettement à long terme.

Ainsi, le résultat de l'exercice s'élève à 10.133.280,33 €, soit une hausse de  $\pm 62$  % par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, SOCOFE déposera pour l'exercice 2004, et ce, pour la première fois, des comptes consolidés. Toutefois, ceux-ci ne feront pas l'objet d'une large publication au sein de cette brochure mais seront disponibles sur demande.

Cette année 2004 fut marquée par la remise sur le métier de la procédure de recherche d'un partenaire stratégique pour SPE. Si NUON et ESSENT ont également déposé offre pour l'acquisition de la SPE, la procédure de sélection a débouché, à la mi-février 2005, sur la décision d'entamer des négociations exclusives avec les sociétés GDF et CENTRICA, agissant de concert. Le candidat postule une participation majoritaire dans le capital et la responsabilité de la gestion. Les actionnaires actuels, auront, par conséquent, à définir leur organisation et SOCOFE soutient l'option de leur regroupement au sein d'une société à créer, afin de conforter l'ancrage national historique et de bénéficier des garanties que le droit des sociétés reconnaît à la composante minoritaire, au-delà des 25 %.

Il a été dit que SPE, au lendemain de la rupture des négociations avec EDF, entendait affirmer sa capacité d'indépendance et son statut de fournisseur intégré. La mobilisation de ressources sur le plan commercial et informatique a permis d'atteindre très rapidement le niveau qualitatif requis pour se positionner comme un fournisseur très professionnel sur le marché belge. Les accords conclus avec l'ALE et l'AIEG, le rachat d'ALE-TRADING filiale à 100 % au même titre que CITY POWER sont les autres éléments d'une politique qui assurent à SPE une position concurrentielle au Nord du pays et une préparation optimale pour l'ouverture future du marché wallon à la clientèle résidentielle.

Par ailleurs, SPE a poursuivi le développement de son parc de production d'énergie renouvelable, comme l'attestent les six éoliennes mises en service à Villers-le-Bouillet, au début 2005. Sa place de premier producteur belge d'énergie verte est donc confortée.

Dans le secteur du gaz, suite à la cession par SHELL du bloc d'actions qu'elle détenait dans DISTRIGAZ et FLUXYS, les communes, au travers de PUBLIGAZ, ont souhaité exercer leur droit de préemption. PUBLIGAZ est donc aujourd'hui actionnaire à hauteur de 31.25 % de ces deux sociétés. Suite à cette opération, les deux holdings intermédiaires disparaîtront afin de simplifier la structure d'actionariat.

Tout au long de ce processus, les communes et PUBLIGAZ ont rappelé leur intérêt pour une position forte dans le secteur du transport du gaz ainsi que pour les activités de transit : elles continuent à juger ces domaines d'activités comme stratégiques.

Dans le domaine du transport d'électricité, 2004 a été mise à profit par les actionnaires d'ELIA pour préparer la procédure d'introduction en bourse conformément aux accords conclus avec le gouvernement dans le cadre de la désignation du gestionnaire de réseau de transport. Le lancement de l'IPO pourra s'opérer dès que la transposition en droit belge de la directive européenne complémentaire en matière de libéralisation du marché de l'électricité sera devenue réalité.

En effet, le projet de loi qui transpose cette directive, aujourd'hui devant le Parlement, prévoit une modification du régime réglementaire et introduit le principe d'une détermination des tarifs de transport sur base pluri-annuelle.

En outre, tout en restant vigilante en matière de perspective de rémunération des capitaux investis, PUBLI-T a marqué son accord pour consolider, sous certaines conditions, les fonds propres d'ELIA de manière à garantir les ressources adéquates à la réalisation des investissements dans le réseau.

Les énergies renouvelables constituent également un axe de développement de notre portefeuille.

C-POWER ayant obtenu les permis requis pour les câbles en mer et sur terre ainsi que les permis d'environnement, les études se sont poursuivies en vue de la construction de ce parc éolien, à 30 km de la côte au large de Wenduine. Toutefois, les promoteurs du projet restent en attente du cadre légal définitif qui prévaudra à l'exploitation d'un tel site éolien offshore.

Comme envisagé l'année dernière, POWER@SEA, la holding mère de C-POWER, a quant à elle introduit en collaboration avec SIIF ENERGIES un projet de construction d'un parc éolien au large de Boulogne-sur-Mer auprès des autorités françaises. En ce début mars, leur décision n'est pas encore connue.

Au cours de l'exercice écoulé, les organes de gestion de PROMOCELL ont souhaité limiter au maximum les coûts d'exploitation de la société tout en sauvegardant et en recherchant les possibilités de reprise des projets par un tiers.



# Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

SECOGEN, qui valorise le biogaz dégagé par la décharge de Mont-Saint-Guibert en collaboration avec SHANKS, a réalisé des performances en léger retrait par rapport à 2003, mais ceci assez naturellement étant donné la composante exceptionnelle importante qui était présente dans le résultat de 2003. Par ailleurs, nous espérons que de nouvelles perspectives pourront s'ouvrir pour SECOGEN à terme.

Dans le secteur de l'environnement, ECOTECH FINANCE n'a exceptionnellement pas distribué de dividende cette année en raison d'une réduction de valeur importante sur un de ses postes d'actif.

Par ailleurs, sans cesse à la recherche de nouvelles opportunités, TPF est aujourd'hui un groupe qui compte en terme consolidé plus de 500 collaborateurs en Belgique et à l'étranger. Tant dans une optique commerciale que dans le cadre de sa politique de financement de ses activités, TPF a entamé une réorganisation de ses participations par grands métiers afin d'accroître la lisibilité de ses structures.

La SPGE, active dans le domaine de l'épuration et de la gestion du cycle de l'eau, a dégagé une activité et un résultat en ligne avec les prévisions.

Enfin, nos récentes participations en ACM et BeTV (anciennement CANAL+) ont connu une évolution meilleure qu'attendue au cours de 2004. Néanmoins, le secteur des technologies de l'information connaît des développements profonds et rapides qui conduisent à un rapprochement significatif de métiers antérieurement exercés par des opérateurs distincts. Ces évolutions induiront pour ACM et BeTV une concurrence accrue de la part de nouveaux acteurs dans des activités qui constituent encore aujourd'hui, mais pour peu de temps, un monopole naturel. Les choix stratégiques des cablo opérateurs dans ce nouveau contexte concurrentiel seront déterminants pour l'avenir.

Si au terme de l'exercice 2004, l'élargissement du capital de SOCOFE à de nouveaux partenaires n'a pas encore pu se concrétiser, il va de soi qu'il constitue toujours un objectif à atteindre dans les meilleurs délais pour notre Conseil.

Enfin, ce début d'année 2005 est hélas endeuillé par la disparition de Monsieur Guy Mathot, qui a présidé les travaux de ce conseil depuis la création de SOCOFE en 1990. SOCOFE est une de ses réalisations parmi bien d'autres. Toutefois, le développement de notre société au cours de ces 15 années témoigne, s'il le fallait encore, de la vision stratégique et prospective que notre Président a su y impulser et de sa quête perpétuelle de l'unité par le consensus.

La détermination du Conseil d'Administration est de poursuivre la voie qu'il nous a tracée et de faire fructifier au mieux cet héritage en sa mémoire.

Le Conseil d'Administration

# Lettre de rapport du Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2002, le Conseil d'Administration a procédé à la création du Comité d'audit par la désignation des 5 administrateurs qui le composent, à savoir :

- O. CHASTEL
- J-F. ESCARMELLE
- Ph. LALLEMAND
- A. LIENARD
- G. MATHOT<sup>†</sup>, Président

L'administrateur délégué et le réviseur sont également invités, avec voix consultative, à toutes les réunions du Comité d'audit.

- C. GREGOIRE
- F. DAERDEN et P. BRANKAER

La charte du Comité d'audit lui assigne les responsabilités suivantes :

- ▶ En matière de comptes annuels, il veille au contrôle des comptes annuels préalablement à leur soumission au Conseil d'Administration. Pour ce faire, sa mission est de notamment s'informer de l'exécution de la mission du réviseur et d'éventuels points litigieux mentionnés par celui-ci, de relire les rapports annuel et de gestion, de s'assurer de la correcte information des actionnaires et des tiers ainsi que du respect des dispositions légales, statutaires et internes.
- ▶ Il examine la réaction du management aux recommandations formulées par le réviseur.
- ▶ Il donne un avis sur la nomination du réviseur (honoraires et nature du mandat).
- ▶ Il instruit tout dossier spécifique à la demande du Conseil d'Administration.
- ▶ Il procède régulièrement au réexamen de l'adéquation de sa Charte, dont la modification doit faire l'objet de l'approbation du Conseil d'Administration.
- ▶ Il fait rapport au Conseil et lui soumet toutes recommandations qu'il estime nécessaires. Le rapport annuel du Comité d'audit inclura une lettre à joindre au rapport annuel de la société décrivant la composition et les responsabilités du Comité d'audit.





# Lettre de rapport du Comité d'audit

Cette Charte a été acceptée par le Conseil d'Administration du 7 avril 2003.

Le Comité d'audit s'est réuni afin d'examiner les comptes sociaux de l'exercice 2004 qui vous sont présentés. Il a procédé à l'examen de la provision pour litiges fiscaux inscrite au passif du bilan.

Par ailleurs, le Comité d'audit a constaté que pour la seconde fois consécutive, SOCOFE a franchi les critères prévalant à l'élaboration de comptes consolidés. Dans ce cadre, il a examiné et formulé ses recommandations au Conseil d'Administration en matière de périmètre, de méthodes de consolidation et de règles d'évaluation.

Enfin, il a également examiné les premiers comptes consolidés 2004 qui devront être déposés à la BNB et avalisés par l'Assemblée Générale.

# Bilan et Compte de Résultats

## I BILAN APRÈS RÉPARTITION → Actif (montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>20/28</b>	<b>119 090 892,03</b>	<b>112 528 325,15</b>
I. Frais d'établissement (ann. I)	20		19 190,45
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	11 880,00	
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	119 079 012,03	112 509 134,70
A. Entreprises liées	280/1	380 986,69	380 986,69
1. Participations	280	380 986,69	380 986,69
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	118 697 974,76	111 837 766,43
1. Participations	282	118 417 863,66	111 364 440,54
2. Créances	283	280 111,10	473 325,89
C. Autres immobilisations financières	284/8	50,58	290 381,58
1. Actions et parts	284	1,00	290 332,00
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	49,58	49,58
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>18 630 161,93</b>	<b>21 436 835,02</b>
V. Créances à plus d'un an	29	7 635 100,65	7 781 894,71
B. Autres créances	291	7 635 100,65	7 781 894,71
VII. Créances à un an au plus	40/41	5 564 506,90	3 497 157,65
A. Créances commerciales	40	87 389,06	85 551,75
B. Autres créances	41	5 477 117,84	3 411 605,90
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53	4 900 000,00	9 954 771,00
B. Autres placements	51/53	4 900 000,00	9 954 771,00
IX. Valeurs disponibles	54/58	100 013,07	119 894,84
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	430 541,31	83 116,82
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>137 721 053,96</b>	<b>133 965 160,17</b>

# Bilan et Compte de Résultats

I BILAN APRÈS RÉPARTITION → Passif (montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>125 691 563,18</b>	<b>121 580 190,35</b>
I. Capital (ann. VIII)	10	114 703 000,00	114 703 000,00
A. Capital souscrit	100	114 703 000,00	114 703 000,00
II. Primes d'émission	11	5 249 474,86	5 249 474,86
IV. Réserves	13	1 604 166,80	1 097 502,78
A. Réserve légale	130	1 604 166,80	1 097 502,78
V. Bénéfice reporté	140	4 134 921,52	530 212,71
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>16</b>	<b>184 157,41</b>	<b>174 157,41</b>
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	184 157,41	174 157,41
4. <i>Autres risques et charges (ann. IX)</i>	163/5	184 157,41	174 157,41
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>11 845 333,37</b>	<b>12 210 812,41</b>
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	5 600 000,00	
A. Dettes financières	170/4	5 600 000,00	
4. <i>Etablissements de crédit</i>	173	5 600 000,00	
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	6 245 152,61	7 815 747,52
B. Dettes financières	43		2 000 000,00
1. <i>Etablissements de crédit</i>	430/8		2 000 000,00
C. Dettes commerciales	44	37 921,14	74 805,89
1. <i>Fournisseurs</i>	440/4	37 921,14	74 805,89
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	185 064,07	34 015,02
1. <i>Impôts</i>	450/3	167 216,85	17 703,15
2. <i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	17 847,22	16 311,87
F. Autres dettes	47/48	6 022 167,40	5 706 926,61
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	180,76	4 395 064,89
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>137 721 053,96</b>	<b>133 965 160,17</b>



## 2 COMPTE DE RÉSULTATS → sous la forme de liste (montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
I. Ventes et prestations	70/74	244 151,81	309 861,63
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	244 151,81	309 861,63
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	783 403,44	851 362,74
B. Services et biens divers	61	600 841,96	622 717,47
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	153 371,03	134 454,84
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	19 190,45	19 190,43
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	10 000,00	75 000,00
III. Perte d'exploitation (-)	64/70	539 251,63	541 501,11
IV. Produits financiers	75	11 077 019,41	7 209 342,81
A. Produits des immobilisations financières	750	11 022 909,72	6 936 829,46
B. Produits des actifs circulants	751	53 805,72	272 513,35
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	303,97	
V. Charges financières (-)	65	160 319,89	13 647,69
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	157 908,18	1 761,54
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	2 411,71	11 886,15
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	10 377 447,89	6 654 194,01
VIII. Charges exceptionnelles (-)	66		179 499,00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		179 499,00
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	10 377 447,89	6 474 695,01
X. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	244 167,56	223 042,70
A. Impôts (ann. XV) (-)	670/3	247 036,29	223 042,70
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	2 868,73	
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	10 133 280,33	6 251 652,31
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68	10 133 280,33	6 251 652,31

# Bilan et Compte de Résultats

## Affectations et prélèvements (montants en €)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	70/69	10 663 493,04	6 291 187,83
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	10 133 280,33	6 251 652,31
2. Bénéfice reporté à l'exercice précédent	790	530 212,71	39 535,52
<b>C. Affectations aux capitaux propres (-)</b>	691/2	506 664,02	312 582,62
2. A la réserve légale	6920	506 664,02	312 582,62
<b>D. Résultat à reporter</b>			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	4 134 921,52	530 212,71
<b>E. Bénéfice à distribuer (-)</b>	694/6	6 021 907,50	5 448 392,50
1. Rémunération du capital	694	6 021 907,50	5 448 392,50

### 3 ANNEXE

#### I. Etat des frais d'établissement (rubrique 20 de l'actif)

	CODES	MONTANTS
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	19 190,45
Mutations de l'exercice :		
Amortissements (-)	8003	19 190,45

#### II. Etat des immobilisations incorporelles (rubrique 21 de l'actif)

	CODES	MONTANTS
a) VALEUR D'ACQUISITION		
Mutations de l'exercice :		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	802	11 880,00
Au terme de l'exercice	805	11 880,00
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)	813	11 880,00

### 3 ANNEXES (suite)

#### IV. Etat des immobilisations financières (rubrique 28 de l'actif)

	CODES	ENTREPRISES		
		LIÉES	AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	AUTRES
		(RUBRIQUE 280)	(RUBRIQUE 282)	(RUBRIQUE 284)
<b>I. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>				
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835	566 906,83	117 896 804,26	601 801,00
Mutations de l'exercice				
Acquisitions	836		8 171 376,47	
Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	838		422 301,00	422 301,00
Au terme de l'exercice	839	566 906,83	126 490 481,73	179 500,00
c) RÉDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846			179 499,00
Au terme de l'exercice	852			179 499,00
d) MONTANTS NON APPELÉS				
Au terme de l'exercice précédent	853	185 920,14	6 532 363,72	131 970,00
Mutations de l'exercice (+) (-)	854		1 540 254,35	131 970,00
Au terme de l'exercice	855	185 920,14	8 072 618,07	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856	380 986,69	118 417 863,66	1,00
<b>2. CRÉANCES</b>				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	857		473 325,89	49,58
Mutations de l'exercice :				
Additions	858		206 785,21	
Autres (+) (-)	863		400 000,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864		280 111,10	49,58

# Bilan et Compte de Résultats

## V. Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

	DROITS SOCIAUX DÉTENUS DIRECTEMENT		DONNÉES EXTRAITES DES DERNIERS COMPTES ANNUELS DISPONIBLES			
	Nombre	%	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en devises)	Résultat net
<b>SA SPE</b>						
Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles 1, BELGIQUE • BE 471.811.661	169 241	12,92	31/12/03	€	561 834 000	108 149 000
<b>SA SECOGEN</b>						
Rue Fivé 150 • 4100 Seraing, BELGIQUE • BE 450.241.336	1 000	100,00	31/12/03	€	83 196	243 247
<b>SCRL PUBLIGAZ</b>						
Galerie Ravenstein 4 • 1000 Bruxelles 1, BELGIQUE • BE 447.845.040	5 076	18,27	30/09/04	€	86 988 919	32 377 473
<b>SA PROMOCELL</b>						
Place du Vingt Août 7 • 4000 Liège 1, BELGIQUE • BE 467.259.589	7 180	2,64	31/12/03	€	1 496 787	(790 632)
<b>SA SPGE</b>						
Rue Laoureux 46 • 4800 Verviers, BELGIQUE • BE 420.651.980	11 499	11,50	31/12/03	€	706 372 636	719 420
<b>SA TPF</b>						
Avenue de Haveskercke 46 • 1190 Bruxelles 19, BELGIQUE BE 435.170.803	71 557	17,00	31/12/03	€	15 993 503	1 441 973
<b>SA ECOTECH FINANCE</b>						
Avenue Maurice Destenay 13 • 4000 Liège 1, BELGIQUE • BE 426.516.918	37 131	15,00	31/12/03	€	68 885 885	1 616 134
<b>SCRL PUBLI-T</b>						
Galerie Ravenstein 4 • 1000 Bruxelles 1, BELGIQUE • BE 475.048.986	107 611	12,50	30/09/04	€	217 888 143	24 989 080
<b>SA POWER@SEA</b>						
Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht, BELGIQUE • BE 468.783.479	1 972	24,45	31/12/03	€	784 000	(57 000)
<b>SA C-POWER HOLDCO</b>						
Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht, BELGIQUE • BE 472.967.347	345	11,50	31/12/03	€	2 809 965	(8 222)
<b>SA C-POWER</b>						
Scheldedijk 30 • 2070 Zwijndrecht, BELGIQUE • BE 466.525.755	1 126	10,80	31/12/03	€	3 972 079	(295 107)
<b>SA SPE-POWER COMPANY</b>						
Rue Royale 55 • 1000 Bruxelles 1, BELGIQUE • BE 458.364.788	13 900	33,10	31/12/03	€	897 229	(7 331)
<b>SA ACM</b>						
Rue Louvrex 95 • 4000 Liège 1, BELGIQUE • BE 460.608.557	2 300	15,00	31/12/03	€	14 815 718	1 019 966
<b>SA BeTV</b>						
Chaussée de Louvain 656 • 1030 Bruxelles 3, BELGIQUE • BE 435.115.967	758 004	16,90	31/12/03	€	1 053 878	(5 183 610)

### 3 ANNEXES (suite)

#### VI. Placements de trésorerie : autres placements (rubrique 51/53 de l'actif)

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	4 900 000,00	9 954 771,00
Avec une durée résiduelle ou de préavis d'un mois au plus	8686	4 900 000,00	9 954 771,00

#### VII. Comptes de régularisation

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

	EXERCICE
Intérêts sur prêts courus non échus en 2004	427 718,91
Intérêts bancaires courus non échus	1 190,50
Emolument mandat 2 <sup>ème</sup> semestre 2004 en SPGE	1 612,00
Diverses charges à reporter	19,90

#### VIII. Etat du capital

##### A. CAPITAL SOCIAL

##### 1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)

	CODES	MONTANTS	NOMBRE D' ACTIONS
Au terme de l'exercice précédent	8700	114 703 000,00	XXXXXXXXXXXXXX
Au terme de l'exercice	8701	114 703 000,00	XXXXXXXXXXXXXX

##### 2. Représentation du capital

	CODES	MONTANTS	NOMBRE D' ACTIONS
2.1 Catégories d'actions	8700	114 703 000,00	9 954 771,00
<i>Actions sans valeur nominale</i>		114 703 000,00	458 812
2.2 Actions nominatives ou au porteur			
<i>Nominatives</i>	8702	XXXXXXXXXXXXXX	458 812
<i>Au porteur</i>	8703	XXXXXXXXXXXXXX	

#### IX. Provisions pour autres risques et charges

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important

	EXERCICE
Pour risques fiscaux	184 157,41

# Bilan et Compte de Résultats

## X. Etat des dettes

	CODES	DETTES		
		1. ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE	2. AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR	3. AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR
<b>A. VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		(RUBRIQUE 42)	(RUBRIQUE 17)	
Dettes financières	880		5 600 000,00	
4. Etablissements de crédit	884		5 600 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>891</b>		<b>5 600 000,00</b>	

## C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)
  - b) Dettes fiscales non échues
  - c) Dettes fiscales estimées
2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)
  - b) Autres dettes salariales et sociales

CODES	EXERCICE
9073	107 216,85
450	60 000,00
9077	17 847,22

## XI. Comptes de régularisation

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

Précompte mobilier sur intérêts bancaires courus non échus

EXERCICE
180,76

## XII. Résultats d'exploitation

### CI. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

- a) Nombre total à la date de clôture
- b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
- c) Nombre effectif d'heures prestées

CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
9086	1	1
9087	1,0	1,0
9088	1 742	1 682

### 3 ANNEXE (suite)

#### C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)

- a) Rémunérations et avantages sociaux directs
- b) Cotisations patronales d'assurances sociales
- c) Primes patronales pour assurances extralégales
- d) Autres frais de personnel

#### E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)

Constitutions

CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
620	112 275,38	99 399,88
621	31 085,65	28 187,09
622	516,11	466,15
623	9 493,89	6 401,72
9115	10 000,00	75 000,00

### XIII. Résultats financiers

#### E. PROVISIONS À CARACTÈRE FINANCIER

Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes

- Régularisation dividendes 2001 SPE*
- Divers frais de banque*

	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
	1 977,89	11 834,91
	433,82	51,24

### XV. Impôts sur le résultat

#### A. DÉTAIL DE LA RUBRIQUE 670/3

##### 1. Impôts sur le résultat de l'exercice

- a) Impôts et précomptes dus ou versés
- b) Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)

##### 2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- a) Suppléments d'impôts dus ou versés
- b) Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)  
ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)

CODES	EXERCICE PRÉCÉDENT
9134	88 302,44
9135	2 501 302,44
9136	2 413 000,00
9138	158 733,85
9139	98 733,85
9140	60 000,00

#### B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITÉS ENTRE LE BÉBÉFICE, AVANT IMPÔTS, exprimé dans les comptes, ET LE BÉNÉFICE TAXABLE ESTIMÉ, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Revenus définitivement taxés (RDT)

EXERCICE
9 961 477,62

# Bilan et Compte de Résultats

## XVI. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	53 873,10	47 191,10
2. par l'entreprise	9146	36 275,74	50 407,15
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	103 687,90	93 588,93
2. précompte mobilier	9148	480 952,34	512 946,56

## XIX. Relations financières avec

	CODES	EXERCICE PRÉCÉDENT
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
1. aux administrateurs et gérants	9503	301 598,46

## XVIII. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	CODES	1. ENTREPRISES LIÉES		2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
1. Immobilisations financières	925	380 986,69	380 986,69	118 697 974,76	111 837 766,43
Participations	926	380 986,69	380 986,69	118 417 863,66	111 364 440,54
Créances : autres	928			280 111,10	473 325,89
2. Créances	929	86 589,73	85 204,17	1 200 000,00	800 000,00
A un an au plus	931	86 589,73	85 204,17	1 200 000,00	800 000,00
4. Dettes	935			1 651,74	258 906,30
A un an au plus	937			1 651,74	258 906,30
7. Résultats financiers					
Produits des immobilisations financières	9421	238 000,00			



#### 4 BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 218.00

### I. Etat des personnes occupées

#### A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL (T) OU TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)	4. TOTAL (T) OU TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP)
		EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	1,0		1,0 (ETP)	1,0 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	1 742		1 742 (T)	1 682 (T)
Frais de personnel	102	153 371,03		153 371,03 (T)	134 454,84 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXX	(T)	(T)

#### 2. A la date de clôture de l'exercice

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

c. Par sexe

Femmes

d. Par catégorie professionnelle

Employés

	CODES	1. TEMPS PLEIN	2. TEMPS PARTIEL	3. TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	1		1,0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1,0
c. Par sexe				
Femmes	121	1		1,0
d. Par catégorie professionnelle				
Employés	134	1		1,0

# Bilan et Compte de Résultats

## III. Etat concernant l'usage, au cours de l'exercice, des mesures en faveur de l'emploi

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	CODES	NOMBRE DE TRAVAILLEURS CONCERNÉS		3. MONTANT DE L'AVANTAGE FINANCIER
		1. NOMBRE	2. EQUIVALENTS TEMPS PLEIN	
1. Mesures comportant un avantage financier*				
1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416	1	1,0	3,00
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :				
total pour l'exercice	550	1	1,0	
total pour l'exercice précédent	560	1	1,0	

\*Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

## IV. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	CODES	HOMMES	CODES	FEMMES
1. Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	1
2. Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	117
3. Coût pour l'entreprise	5803		5813	5 552,40

## COMMENTAIRES DES PRINCIPALES RUBRIQUES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTATS.

### 1. Résultat de l'exercice et affectation :

Le **résultat de l'exercice** clôturé au 31/12/2004 s'élève à 10.133.280,33 €.

Ce résultat est acquis en tenant compte d'une charge fiscale estimée, au 31/12/2004, à 247.036,29 €.

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le **bénéfice à affecter** s'élève à 10.663.493,04 €.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

Dotation à la réserve légale :	506.664,02 €
Rémunération du capital :	6.021.907,50 €
Bénéfice à reporter :	4.134.921,52 €

### 2. Commentaires du Bilan et du Compte de Résultats :

#### ACTIF :

Au 31/12/2004, le portefeuille d'**immobilisations financières** s'élève à 119,1 M€, répartis comme suit :

Participation en SECOGEN :	0,38 M€
Participation en SPE :	55,61 M€
Participation en PUBLIGAZ :	13,22 M€
Participation en PROMOCELL :	1 €
Participation en SPGE :	1,14 M€
Participation en TPF :	2,46 M€
Participation en ECOTECH FINANCE :	11,48 M€
Participation en PUBLI-T :	26,90 M€
Participation en C-POWER :	0,79 M€
Participation en C-POWER HOLDCO :	0,51 M€
Participation en POWER@SEA :	0,49 M€
Participation en SPEPCO :	0,33 M€
Participation en ACM :	1,46 M€
Participation en BeTV ( Canal+ ) :	4,07 M€
Financements accordés par SOCOFE :	0,28 M€

En outre, d'autres **prêts** ont été accordés pour un montant total de 9 M€.

La **trésorerie** s'élève à 5 M€, dont 4,9 M€ de dépôts à terme.



# Bilan et Compte de Résultats

## PASSIF :

Au 31/12/2004, le **capital** de SOCOFE est de 114.703.000 €, entièrement libéré.

Les fonds propres de la société incluent également des **primes d'émission**, pour un total de 5.249.474,86 €, correspondant aux primes versées :

- ▶ dans le cadre de l'apport d'universalité effectué en 2000, pour 4.239.277,76 €
- ▶ dans le cadre de l'augmentation de capital du 26/06/2000, pour 1.010.197,10 €

Les **fonds propres** (constitués du capital, des primes d'émission, des réserves ainsi que du résultat reporté) s'élèvent à 125,7 M€.

Les **provisions pour risques et charges** ont été augmentées cette année sur base d'une recommandation du Comité d'audit et s'établissent à 0,18 M€.

Le poste des **dettes** (11,8 M€) est en augmentation sous l'influence du financement des activités de l'entreprise par emprunt à long terme auprès d'établissements de crédit à concurrence de 5,6 M€.

En **comptes de régularisation** (produits à reporter), il est en forte diminution puisqu'il n'incorpore plus de plus-value sur la cession de parts SPE à EDFi.

## RESULTATS :

Les **produits financiers** enregistrés (11.1 M€) correspondent :

- ▶ pour 10,49 M€ aux dividendes (bruts) recueillis au cours de l'exercice et en provenance de SPE (1,5 M€), PUBLIGAZ (5,58 M€), PUBLI-T (2,96 M€), TPF (0,13 M€), SPGE (0,07 M€) et SECOGEN (0,24 M€)
- ▶ pour 0,54 M€ aux intérêts perçus sur les prêts accordés
- ▶ pour 0,05 M€ aux revenus générés par la gestion de la trésorerie.

Le **coût des ventes et prestations** est resté stable et les charges de dette sont en augmentation suite à l'accroissement de l'endettement.

## 3. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice :

### Evolution des participations :

En date du 11.03.05, SOCOFE a souscrit à une augmentation de capital en PUBLIGAZ à concurrence de 18 M€.

# Rapport du Commissaire-Réviseur

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de la société anonyme SOCOFE.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2004 dont le total du bilan s'élève à 137.721.053,96 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 10.133.280,33 €. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

## Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2004 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.





# Rapport du Commissaire-Réviseur

## Attestation et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- ▶ Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou des lois applicables. L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous tenons enfin à remercier les services comptables pour les diligences qu'ils nous ont apportées tout au long de nos travaux de contrôle.

S.C. D.C. & Co  
Commissaire  
représentée par

P. BRANKAER

F. DAERDEN

# Les règles d'évaluation

## ► Frais d'établissement :

Les frais d'établissement liés à la constitution et aux augmentations du capital sont comptabilisés à concurrence des frais exposés et amortis suivant la méthode linéaire au taux de 20 %. Les frais d'émission d'emprunts sont amortis linéairement en fonction de la durée des emprunts.

Toutefois, dans les deux cas ci-dessus, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué. L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

Les autres frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés.

## ► Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'origine ou à leur prix de revient.

Celles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements en fonction de la durée probable d'utilisation. Cette durée sera fixée par le Conseil d'Administration. Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué. L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition.

## ► Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant.

Les amortissements annuels sont pratiqués suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

► bâtiments administratifs :	3 %
► installations et aménagements de biens propres :	10 %
► installations et aménagements de biens loués :	100 %
► mobilier :	10 %
► matériel de bureau et équipements de traitement de l'information administrative :	33 %
► matériel roulant :	20 %





# Les règles d'évaluation

Toutefois, la première annuité d'amortissement doit se faire proportionnellement à la partie de l'exercice comptable au cours duquel l'actif a été acquis ou constitué. L'amortissement débute le premier jour du mois qui suit la date d'acquisition. Les immobilisations détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires sont amorties sur la durée du contrat.

Le Conseil d'Administration peut décider de pratiquer des amortissements accélérés, en conformité avec la législation comptable applicable. Mention en sera alors faite dans l'annexe aux comptes annuels.

## ► Immobilisations financières :

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, mais à l'exclusion des frais accessoires qui sont eux pris en charge dans l'exercice.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur tous les titres pour lesquels, en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée, une dépréciation durable est constatée.

Une reprise de réduction de valeur exceptionnelle peut être enregistrée lorsqu'une nouvelle évaluation fait apparaître une plus-value sur des titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur.

## ► Créances comptabilisées en immobilisations financières :

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires.

Si le remboursement à l'échéance de ces créances ou de ces titres apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

## ► Stocks :

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires s'y rapportant. Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

En cas de dépréciation durable, une réduction de valeur est pratiquée sur les articles concernés.



► **Créances à plus et à moins d'un an :**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

► **Placements de trésorerie et valeurs disponibles :**

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale.

A la clôture de l'exercice, si la valeur de réalisation de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une réduction de valeur sera pratiquée à due concurrence.

► **Provisions pour risques et charges :**

Au terme de chaque exercice, le Conseil d'Administration arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles, nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

Les provisions constituées les années antérieures sont régulièrement examinées par le Conseil d'Administration.

► **Dettes :**

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

► **Opérations, avoirs et engagements en monnaies étrangères :**

Les opérations en devises étrangères sont comptabilisées au cours de change réellement appliqué au jour de leur réalisation.

Les actifs et passifs non monétaires (frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles, immobilisations financières et stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques, y compris pour le calcul des amortissements et réductions de valeur éventuels.





# Les règles d'évaluation

Les différences de change constatées sur la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, dettes et emprunts) sont directement portées en compte de résultats.

► **Droits et engagements hors bilan :**

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes aux comptes annuels, par catégorie.

Les instruments financiers et produits dérivés, destinés à la couverture de certains risques financiers de change ou de taux d'intérêts, sont valorisés sur base de leur valeur notionnelle.

Les autres droits et engagements sont enregistrés pour la valeur nominale figurant dans le contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée.





**Siège social et administratif**

Rue Fivé, 150 • 4100 Seraing  
Registre du commerce : Liège 206.236  
TVA : 472.085.439